



Date: November 23, 2017

Service en français

Faire des affaires au Canada peut parfois s'avérer une opération ardue, puisqu'on doit tenir compte de différentes cultures, de deux langues officielles et de deux systèmes distincts de droit civil.

Chez Cassels Brock, nous savons qu'il est très important pour un client de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle, particulièrement lorsqu'il a affaire à des professionnels en qui il met toute sa confiance.

Nous sommes fiers d'être en mesure de répondre aux besoins de nos clients francophones, qu'ils soient originaires de l'Ontario, du Québec, d'ailleurs au Canada ou d'une autre partie du monde. Nous mettons à leur service une équipe d'avocats, d'adjoints et de techniciens juridiques spécialisés parfaitement bilingues.

Notre expertise en matière de droits linguistiques et en droit civil du Québec, ainsi que les liens étroits que nous maintenons avec des intervenants clés dans tous les ordres de gouvernement, nous permettent d'offrir d'excellents services juridiques à l'ensemble de la communauté francophone. Nous savons ce qu'il faut faire et nous le faisons.

Notre cabinet

Afin de répondre aux divers besoins juridiques de nos clients, la section française de notre cabinet regroupe des avocats spécialisés dans le droit des sociétés et des avocats plaidants pour chacun des principaux domaines d'activité de la profession, y compris les domaines suivants :

- litige commercial
- services financiers
- information, communications et divertissement
- litige en assurance
- taxes et fiducies

Nos avocats peuvent vous venir en aide de multiples façons. Qu'il s'agisse de vous représenter auprès des différentes instances de l'appareil judiciaire de l'Ontario, de faire valoir ou de protéger vos droits linguistiques ou encore de vous offrir des conseils juridiques en rapport avec le droit civil du Québec, nous pouvons vous aider.

Notre engagement auprès de la communauté

Nos avocats participent au développement et à la promotion de la culture française et jouent un rôle actif, à titre de membres, au sein de plusieurs organisations vouées à l'essor de la communauté francophone en Ontario, à savoir l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), le Cercle canadien de Toronto et la Chambre de commerce française. Nos avocats ont agi comme conférenciers à la conférence annuelle de l'AJEFO et ont animé des séminaires à l'intention de journalistes francophones pour le compte de l'Association du Barreau de l'Ontario.

Notre clientèle

Nous comptons parmi nos clients un grand nombre d'individus, d'entreprises et d'organismes gouvernementaux, dans les domaines de l'éducation, des finances et des industries culturelles.